



**RUSSELL COUNTY OPP DETACHMENT BOARD
CONSEIL DU DÉTACHEMENT DU COMTÉ DE RUSSELL
DE LA POLICE PROVINCIALE**

**RUSSELL COUNTY OPP DETACHMENT
DÉTACHEMENT DU COMTÉ DE RUSSELL DE LA POLICE PROVINCIALE**

Notez que cette version est la version traduite non officielle et en cas de contradiction ou omission, se référer à la version anglaise.

RAPPORT ANNUEL 2025

En vertu de l'alinéa 68(1)f) de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* (LSCSP), dont la majeure partie est entrée en vigueur le 1er avril 2024, le Conseil est tenu de fournir un rapport annuel aux conseils municipaux et aux conseils des Premières Nations concernant les services policiers fournis dans nos collectivités par le détachement de la PPO du comté de Russell.

Ce rapport est divisé en trois sections:

1. **Rapport du Conseil du détachement du comté de Russell de la PPO** (pages 1-11): Le rapport annuel 2025 présente la gouvernance, la surveillance et les principales activités du Conseil de détachement du comté de Russell de la PPO pour l'année 2025. Les faits saillants comprennent la mise en place complète du Conseil avec des membres nommés par les municipalités, la collectivité et la province, les progrès réalisés en matière de politiques de gouvernance et de formation, ainsi que le renforcement de la surveillance grâce à des rapports réguliers sur la criminalité et les activités policières. Le Conseil a appuyé des initiatives de sécurité communautaire, des partenariats avec les services aux victimes et des activités locales de collecte de fonds. Le rapport présente également le budget de fonctionnement 2025, confirme le partage des coûts entre les municipalités et établit les priorités futures axées sur l'amélioration de la gouvernance, l'évaluation du rendement, la transparence et la poursuite de la collaboration afin de soutenir des collectivités sécuritaires dans l'ensemble du comté de Russell.
2. **Plan d'action du détachement du comté de Russell de la PPO** (Annexe A): Ce plan décrit les priorités en matière de services policiers pour la période de 2023 à 2025, en alignement avec le Plan stratégique de la PPO [Police](#)

[provinciale de l'Ontario - Plan stratégique de l'OPP 2023-2025](#), et met l'accent sur la réduction de la criminalité, la sécurité routière, nautique et des sentiers, ainsi que le bien-être communautaire. Les priorités clés comprennent la prévention des crimes violents et des crimes contre les biens, la lutte contre les drogues illicites et la cybercriminalité, ainsi que l'amélioration de la sécurité routière en ciblant les « quatre facteurs principaux » des collisions (conduite avec facultés affaiblies, conduite agressive, conduite inattentive et absence de dispositifs de retenue). Le plan met l'accent sur les partenariats communautaires, le renforcement de la collaboration en matière d'intervention en santé mentale, le solide appui aux membres auxiliaires, ainsi que le maintien de l'engagement envers le bien-être, la formation et le professionnalisme des membres afin de soutenir des collectivités sûres et résilientes dans l'ensemble du comté de Russell.

3. Rapport annuel du détachement du comté de Russell de la PPO (Annexe B):

Le rapport annuel 2025 du détachement du comté de Russell de la PPO présente les activités, les priorités et les résultats des services policiers pour la dernière année du Plan d'action 2023-2025. Globalement, les crimes contre les biens ont affiché une tendance à la baisse, tandis que les crimes violents sont demeurés relativement stables. Les initiatives en matière de sécurité routière ciblant la conduite avec facultés affaiblies, la conduite agressive et la conduite inattentive ont contribué à réduire le nombre de collisions, de blessures et de décès.

Le détachement a traité près de 20 000 appels de service et a continué de prioriser le soutien aux victimes, l'intervention en santé mentale et l'engagement communautaire. La collaboration continue avec les partenaires ainsi que les investissements dans la formation des agents et les technologies ont favorisé une prestation de services efficace et le maintien de la sécurité au sein des collectivités

Le Conseil ou les membres du public peuvent obtenir tout document mentionné dans le présent rapport, qui n'est pas joint ou fourni par hyperlien, auprès de Corantine Mannarini, secrétaire du Conseil, en envoyant un courriel à corantinemannarini@russell.ca.

Approuvé par le Conseil du détachement du comté de Russell de la PPO le 21 mai 2026.

LETTRE DU PRÉSIDENT



Cette année a été marquée par des progrès significatifs et une maturation continue du Conseil de détachement du comté de Russell de la PPO.

Au service des municipalités de Russell, Clarence-Rockland, La Nation et Casselman, notre Conseil demeure engagé à renforcer les relations entre la Police provinciale de l'Ontario, les partenaires municipaux, les organismes communautaires et les résidents que nous desservons.

Notre rôle consiste à appuyer une gouvernance policière transparente, responsable et axée sur la communauté, tout en respectant l'indépendance opérationnelle de la PPO.

Au cours de la dernière année, le Conseil a pris des mesures concrètes afin de renforcer les fondements de sa gouvernance. Nous avons fait progresser l'élaboration d'un plan de travail annuel plus clair en matière de gouvernance, amélioré les processus de préparation et de suivi des réunions, renforcé les pratiques de communication et mis en place une approche plus structurée en matière de continuité, de gestion des dossiers et d'administration du Conseil. Même si ces améliorations ne sont pas toujours visibles pour le public, elles sont essentielles à une surveillance efficace, à une prise de décisions éclairées et au maintien de la confiance du public.

L'un des principaux objectifs cette année a été l'élaboration d'un processus formel d'évaluation du commandant de détachement. Ce cadre fournit au Conseil et au commandant de détachement une compréhension commune des attentes, des échéanciers, des exigences en matière de preuve et des besoins en matière de reddition de comptes. Il permet au Conseil de demeurer concentré sur ses responsabilités de gouvernance, telles que la mise en œuvre du plan d'action local, la qualité des rapports, l'engagement communautaire, la réponse stratégique aux tendances locales en matière de sécurité et les résultats au niveau du détachement — tout en demeurant clairement en dehors des décisions opérationnelles policières.

Le Conseil a également examiné le Plan d'action local de la PPO pour 2026-2029, qui orientera nos priorités communes pour les années à venir. Ce plan souligne l'importance d'une présence proactive dans la collectivité, de la sécurité routière, de la visibilité dans nos écoles, du soutien aux résidents vulnérables et de la collaboration avec les partenaires locaux. Ces priorités reflètent les réalités de nos collectivités et l'importance de veiller à ce que les services policiers demeurent adaptés aux besoins locaux.

Je tiens à remercier mes collègues du Conseil pour leur professionnalisme, leur expérience et leur engagement à bâtir une solide culture de gouvernance. Je souhaite également souligner le soutien du personnel municipal, de nos conseils municipaux, des partenaires communautaires et de l'équipe de direction de la PPO pour leur collaboration continue. Une gouvernance efficace en matière de sécurité publique repose sur la confiance, la préparation, le dialogue respectueux et un engagement commun envers les collectivités que nous desservons.

Pour l'avenir, le Conseil continuera de mettre l'accent sur une surveillance fondée sur des données probantes, des rapports clairs, l'engagement communautaire et la continuité lors des transitions futures au sein du Conseil. Notre objectif est de faire en sorte que les résidents du comté de Russell continuent de bénéficier de services policiers responsables, transparents et alignés sur les priorités locales.

Le présent rapport annuel reflète une année de progrès concrets. Il témoigne d'un Conseil qui évolue de sa phase de mise en place vers une maturité accrue — avec des processus renforcés, des attentes mieux définies et un engagement continu envers des collectivités sûres et prospères dans l'ensemble du comté de Russell.

Cordialement,

Mike Tarnowski

Président, Conseil de détachement du comté de Russell de la PPO

À PROPOS DU CONSEIL

MEMBRES DU CONSEIL

- Président, Mike Tarnowski, membre nommé par la Municipalité de Russell
- Vice-présidente, Genevieve Lajoie, membre nommée par la Municipalité de Casselman
- Raymond Lalonde, membre nommé par la Municipalité de La Nation
- Trevor Stewart, membre nommé par la Cité de Clarence-Rockland
- Sonja Power, membre de la communauté
- Jim McDonald, membre de la communauté
- Denis Roberge, membre de la communauté
- Doug Anthony, membre désigné par la Province
- Stephan Plourde, membre désigné par la Province

MISES À JOUR DES MEMBRES DU CONSEIL

- Trois membres de la communauté ont prêté serment le 25 mars 2025 : Sonja Power, Jim McDonald et Denis Roberge.
- Le solliciteur général de l'Ontario a nommé deux représentants : Doug Anthony, le 25 avril 2025, et Stephan Plourde, le 7 juillet 2025.
- Le président Mario Zanth a quitté le Conseil le 8 mai 2025.
- Mike Tarnowski et Geneviève Lajoie ont respectivement été élus président et vice-présidente le 8 mai 2025.
- Trevor Stewart a été nommé par la Cité de Clarence-Rockland à titre de représentant municipal le 20 mai 2025.
- Doug Anthony, Stephan Plourde et Trevor Stewart ont prêté serment le 21 août 2025.

CONTACTS

- **Mike Tarnowski, Président**
MikeTarnowski@russell.ca
- **Genevieve Lajoie, Vice-présidente**
glajoie@casselman.ca
- **Millie Bourdeau, Coordinatrice du Conseil**
milliebourdeau@russell.ca
- **Corantine Mannarini, Secrétaire du Conseil**
corantinemannarini@russell.ca

INFORMATION SUR LES RENCONTRES

- Première rencontre du Conseil: 14 mars 2024
- Cinq rencontres se sont tenues en 2025:
 - 25 mars 2025: la rencontre s'est tenue à l'hôtel de ville de la Municipalité de Russell situé au 717, rue Notre Dame à Embrun
 - 8 mai 2025: la rencontre s'est tenue à l'hôtel de ville de la Municipalité de Russell situé au 717, rue Notre Dame à Embrun
 - 21 août 2025: la rencontre s'est tenue à l'hôtel de ville de la Municipalité de Russell situé au 717, rue Notre Dame à Embrun
 - 18 septembre 2025: la rencontre s'est tenue virtuellement
 - 20 novembre 2025: la rencontre s'est tenue au Dôme de Russell situé au 150, rue Sportsplex à Embrun.

DOCUMENTS IMPORTANTS ADOPTÉS OU PRÉSENTÉS EN 2025

- 2025-01 Règlement sur la rémunération du Conseil du détachement
- 2025-002 Politique des frais de voyage et des dépenses
- Plan régional de sécurité et de bien-être communautaire 2025 de Prescott-Russell [Community Safety and Well-being Plan](#)

ORGANISMES PARTENAIRES

- Police Governance Ontario (anciennement OAPSB) - [À propos de PGO - Police Governance Ontario](#)
- Ministère du Solliciteur général - [Ministère du Solliciteur général | ontario.ca](#)
- Service d'inspection des services policiers de l'Ontario - [Service d'inspection des services policiers de l'Ontario](#)
- Détachement du comté de Russell de la PPO (zones desservies: Cité de Clarence-Rockland, Municipalité de La Nation, Municipalité de Russell, Municipalité de Casselman) - [Police provinciale de l'Ontario - Municipalité de Russell](#)
- Services aux victimes Prescott-Russell - [Accueil - Victim Services](#)

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET INITIATIVES

GOVERNANCE DU CONSEIL

- Quatre membres nommés par les municipalités, trois membres de la communauté et deux membres nommés par la Province ont pris leurs fonctions après avoir suivi la formation obligatoire au Collège de police de l'Ontario.
- Ouverture d'un nouveau compte bancaire.
- Élection du président et de la vice-présidente pour 2025.
- Adoption du règlement sur la rémunération du Conseil de détachement du comté de Russell de la PPO et de la politique des frais de voyages et des dépenses.
- Réception du logo officiel du Conseil du Bureau des services stratégiques de la PPO.
- Participation à la conférence annuelle 2025 de l'OAPSB à London, du 3 au 5 juin 2025.
- Participation à trois réunions de la zone 2 de l'OAPSB (à Kingston, Casselman et Hawkesbury).
- Ajout du directeur des services corporatifs de la Municipalité de Russell et du trésorier de la Municipalité de Russell à titre de signataires autorisés du compte du Conseil de la PPO.
- Adoption du budget 2026.
- Nomination de la vice-présidente, Geneviève Lajoie, au Comité consultatif du Plan régional de sécurité et de bien-être communautaire de l'UCPR.
- Début de l'élaboration d'un cadre et d'une politique d'évaluation du rendement du commandant de détachement.
- Réception d'une présentation et du rapport annuel des Services aux victimes de Prescott-Russell.

SERVICES POLICIERS LOCAUX

- Des rapports trimestriels sur les statistiques de la criminalité et des services policiers ont été présentés lors des réunions par le commandant de détachement.
- Présentation de l'ébauche du Plan d'action local de la PPO (2026-2029).
- A reçu un rapport soulignant l'implication des membres auxiliaires du détachement de Russell dans divers événements communautaires et activités de financement, totalisant 4 156 heures de bénévolat.
- A soutenu et pris part au tournoi de golf organisé en mémoire du sergent Mueller, dont les profits ont été remis au CHEO. Une somme de 120 000 \$ a été recueillie au cours des trois dernières années.

- Un membre du Conseil a participé à une patrouille d'observation avec un agent de la PPO.

PRÉSENTATIONS REÇUES

- **Services aux victimes Prescott-Russell**
 - Les Services aux victimes de Prescott-Russell sont un organisme local à but non lucratif qui offre une aide gratuite, confidentielle et accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, aux personnes touchées par un crime ou une tragédie soudaine, en étroite collaboration avec la police, les services d'urgence et les partenaires communautaires.
 - L'organisme offre un soutien immédiat et empreint de compassion, comprenant notamment un appui émotionnel, la planification de la sécurité, une aide pratique, des références ainsi qu'un suivi, afin d'aider les personnes et les familles à se rétablir et à retrouver un sentiment de sécurité.
 - Les services sont offerts aux victimes de diverses situations, telles que la violence entre partenaires intimes, la violence sexuelle, la traite de personnes, la perte soudaine d'un être cher, le suicide, le harcèlement, la maltraitance envers les aînés, les crimes haineux, les incendies et les accidents graves.
 - En 2025, 791 personnes ont reçu un soutien direct, les besoins les plus fréquents étant liés à la violence familiale, aux événements tragiques et à la violence sexuelle; l'aide fournie comprenait souvent des mesures de sécurité, de la nourriture, du transport, un hébergement d'urgence et une aide financière.
 - En plus de son intervention en situation de crise, l'organisme joue un rôle actif en matière de prévention et de bien-être communautaire, en offrant des programmes axés sur la prévention de la traite de personnes, la sensibilisation des jeunes, la sécurité routière, le soutien aux personnes en situation d'itinérance (y compris un centre de réchauffement hivernal), la thérapie en traumatologie ainsi que de nouveaux outils, tels qu'une application mobile pour la sécurité des victimes.

APERÇU FINANCIER

BUDGET 2025

Dépenses approuvées pour 2025	Budget approuvé pour 2025
Salaires	\$23,712
Dépenses MERC	\$5,928
Honoraires annuel	\$10,200
Indemnités journalières	\$4,650
Adhésions	\$6,000
Inscriptions aux conférences	\$2,000
Frais de voyage et de repas	\$5,000
Hébergement à l'hôtel	\$2,000
Frais professionnels	\$15,000
Fourniture de bureau et autres matériels	\$1,000
Soutien informatique	\$3,300
Frais de comptabilité	\$2,500
Assurance	\$3,888
Total des dépenses approuvées pour 2025	\$85,178

Budget d'opération 2025	\$85,385.88
Paieement municipal (4 municipalités basées sur le nombre de propriétés)	
• Municipalité de Casselman	\$7,221.02
• Cité de Clarence-Rockland	\$38,755.46
• Municipalité de La Nation	\$10,082.44
• Municipalité de Russell	\$29,326.96

DÉPENSES RÉELLES 2025

OPP Board Accounting (2025)

Type of Account	BUDGET 2025		ACTUALS 2025		GL Account
	\$		\$		
<u>États consolidés de la situation financière</u>					
Assets:					
			\$	69,017.95	1130 Bank Account
			\$	-	1510 Account Receivables
Assurance			\$	-	1550 Prepaid
Total Assets			\$	69,017.95	
Liability					
			\$	(23,441.82)	2260 Accounts payables
Total Liability			\$	(23,441.82)	
Equity:					
			\$	(72.87)	3300 Equity
Surplus annuel			\$	(45,503.26)	
Total Liability + Equity:			\$	(69,017.95)	\$
<u>États des résultats</u>					
	\$	85,178.00	\$	-	5200 Contribution from Four Municipalities
Revenus	\$	85,178.00	\$	-	
Dépenses					
	\$	23,712.00	\$	8,232.43	6100 Wages
	\$	14,850.00	\$	10,650.00	6158 Honorariums - per diems
	\$	5,928.00	\$	2,058.11	6199 MERC
	\$	-	\$	282.72	6200 CPP
	\$	-	\$	189.35	6210 EI
	\$	-	\$	230.22	6230 EHT
	\$	-	\$	160.98	6220 WSIB
	\$	500.00	\$	-	6320 Meals
	\$	500.00	\$	170.81	6321 Office supplies
	\$	7,000.00	\$	6,008.50	6324 Travel expenses
	\$	3,888.00	\$	3,888.00	6390 Insurance
	\$	-	\$	38.03	6399 Other Materials & Supplies
	\$	2,000.00	\$	-	6440 Conferences
	\$	6,000.00	\$	4,835.93	6442 Membership.
	\$	3,300.00	\$	634.97	6464 Computer IT Support
	\$	15,000.00	\$	-	6480 Professional fees
	\$	2,500.00	\$	2,500.00	6487 Accounting Services
	\$	-	\$	2.57	6500 Bank Fees
	\$	85,178.00	\$	39,882.62	
(Surplus) / Deficit	\$	-	\$	39,882.62	

Préparé: M. Raharimanana

Approuvé.: L Bazinet

2026-04-10

OBJECTIFS ET PRIORITÉS FUTURES

2026-2027

Résultats attendus en matière de gouvernance

- Mettre en œuvre une procédure normalisée de rapports trimestriels.
- Approuver et publier le rapport annuel 2025 (échéance : 30 juin 2026).
- Finaliser et approuver le cadre d'évaluation du rendement du commandant de détachement ainsi que la politique connexe.
- Approuver le plan de travail de gouvernance 2027.
- Recevoir le Plan d'action local de la PPO 2026-2029.
- Mettre en œuvre le plan de transition lié aux élections municipales.
- Planifier les présentations trimestrielles.
- Optimiser le processus du rapport annuel (approuvé lors de la réunion du Q1).

CALENDRIER DES RENCONTRES 2026

- 16 février 2026 – 18:h00
- 21 mai 2026 – 18h00
- 17 septembre 2026 – 18h00 (au dôme de Russell situé au 150, rue Sportsplex, Embrun K0A 1W1)
- 10 décembre 2026 – 18h00

Toutes les réunions du Conseil se tiennent à l'hôtel de ville de la Municipalité de Russell, situé au 717, rue Notre-Dame, Embrun (Ontario) K0A 1W1, dans la salle Gaston-Patenaude (sauf indication contraire).

Les ordres du jour des réunions et les informations du Conseil sont publiés sur le site Web de la Municipalité de Russell [Conseil du détachement du Comté de Russell de la PPO - Municipalité de Russell](#), et le lien est également affiché sur les sites Web des autres municipalités du comté de Russell.

Annexe A

Plan d'action 2023-2025 du détachement du comté de Russell de la PPO



DÉTACHEMENT DU COMTÉ DE RUSSELL

2023-2025

PLAN D'ACTION

NOTRE VISION

Les collectivités sécuritaires, la sûreté pour l'Ontario

NOTRE MISSION

Servir notre province en protégeant ses citoyens, en faisant prévaloir la loi et en préservant la sûreté publique.



NOS VALEURS

Servir avec
**FIERTÉ,
PROFESSIONNALISME
& HONNEUR**

Interagir avec
**RESPECT,
COMPASSION
& ÉQUITÉ**

Montrer la voie avec
**INTÉGRITÉ,
HONNÊTETÉ
& COURAGE**

Toujours dévoués aux choses justes à juste raison

Plan d'action du Détachement du COMTÉ DE RUSSELL

Table des matières

Message de la commandante de détachement	2
Notre détachement	4
Secteur servi par notre détachement (carte)	5
Sommaire des engagements du plan d'action	6
Lutte contre le crime	7
Routes, voies navigables et sentiers	9
Bien-être de la collectivité	11

Message de la commandante de détachement

« La Police provinciale de l'Ontario (la Police provinciale) maintient une voie à suivre claire avec la mise en œuvre de son plan stratégique 2023-2025. En nous fondant sur le plan stratégique 2020-2022, nous restons concentrés sur nos trois priorités stratégiques, à savoir notre personnel, notre profession et nos collectivités, et engagés envers celles-ci. Le plan continuera à orienter les priorités, les stratégies et les initiatives de notre organisation, ainsi que les exigences attendues relativement à l'entrée en vigueur du règlement associé à la nouvelle *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* », a déclaré Thomas Carrique, commissaire de la Police provinciale.

Au nom du Détachement du Comté de Russell, j'ai le plaisir de présenter le plan d'action 2023-2025 du Détachement, qui figure à l'adresse [opp.ca](#). Ce plan nous aidera à orienter et à concentrer nos efforts pour répondre aux besoins de nos collectivités.

Les collectivités du secteur servi par notre Détachement ont connu une croissance significative au cours des dernières années, et cette croissance se poursuivra. En restant souples, nous pouvons travailler avec nos collectivités, nos partenaires et nos intervenants pour relever ensemble les nouveaux défis à mesure qu'ils se présentent.



Le plan d'action orientera la manière dont les services de police seront offerts en mettant l'accent sur la réduction de la criminalité et des décès et blessures liés à la circulation sur nos routes, nos voies navigables et nos sentiers, afin d'améliorer le bien-être général de nos collectivités.

Le Détachement du Comté de Russell s'engage à mettre l'accent sur la réduction des préjudices et de la victimisation, plus précisément sur les crimes violents, les infractions contre des biens, les infractions liées aux drogues illicites et la cybercriminalité. Tout en recherchant l'excellence en matière d'enquête, nous poursuivons notre travail avec des partenaires multisectoriels afin d'offrir des services conformes à notre approche axée sur les victimes. Nous nous engageons à prévenir et à combattre la cybercriminalité, les crimes liés aux drogues illicites et les infractions contre des biens tels que les vols de véhicules, qui restent des sujets de préoccupation dans nos collectivités.

Notre Détachement continue d'adhérer à une approche de sécurité routière qui changera le comportement des conducteurs qui causent des blessures et des décès sur les routes, les voies navigables et les sentiers. Nous continuerons à informer le public et à faire respecter le *Code de la route* afin d'assurer la sécurité de nos résidents et de nos visiteurs.

Ensemble, nous nous appuyerons sur notre résilience, nos relations et notre confiance pour assurer le succès continu dans nos collectivités. Le Détachement du Comté de Russell soutiendra les possibilités de leadership et de formation ainsi que les initiatives de bien-être afin d'aider ses membres à offrir le meilleur d'eux-mêmes, tant sur le plan professionnel que personnel.

Nous continuerons à établir des partenariats avec les services communautaires afin d'améliorer notre réponse aux appels concernant des personnes en crise de santé mentale. Nous continuerons à développer des modèles d'intervention concertée axés sur la prévention, l'atténuation des risques et les stratégies de réduction des préjudices visant à améliorer le bien-être de nos collectivités.

Détachement du COMTÉ DE RUSSELL

C'est grâce au dévouement de nos membres et au soutien continu des municipalités servies que nous serons en mesure d'appuyer la vision de la Police provinciale, à savoir « Les collectivités sécuritaires, la sûreté pour l'Ontario ».

Inspectrice Josée Sabourin
Commandante de détachement
Détachement du Comté de Russell

Notre détachement

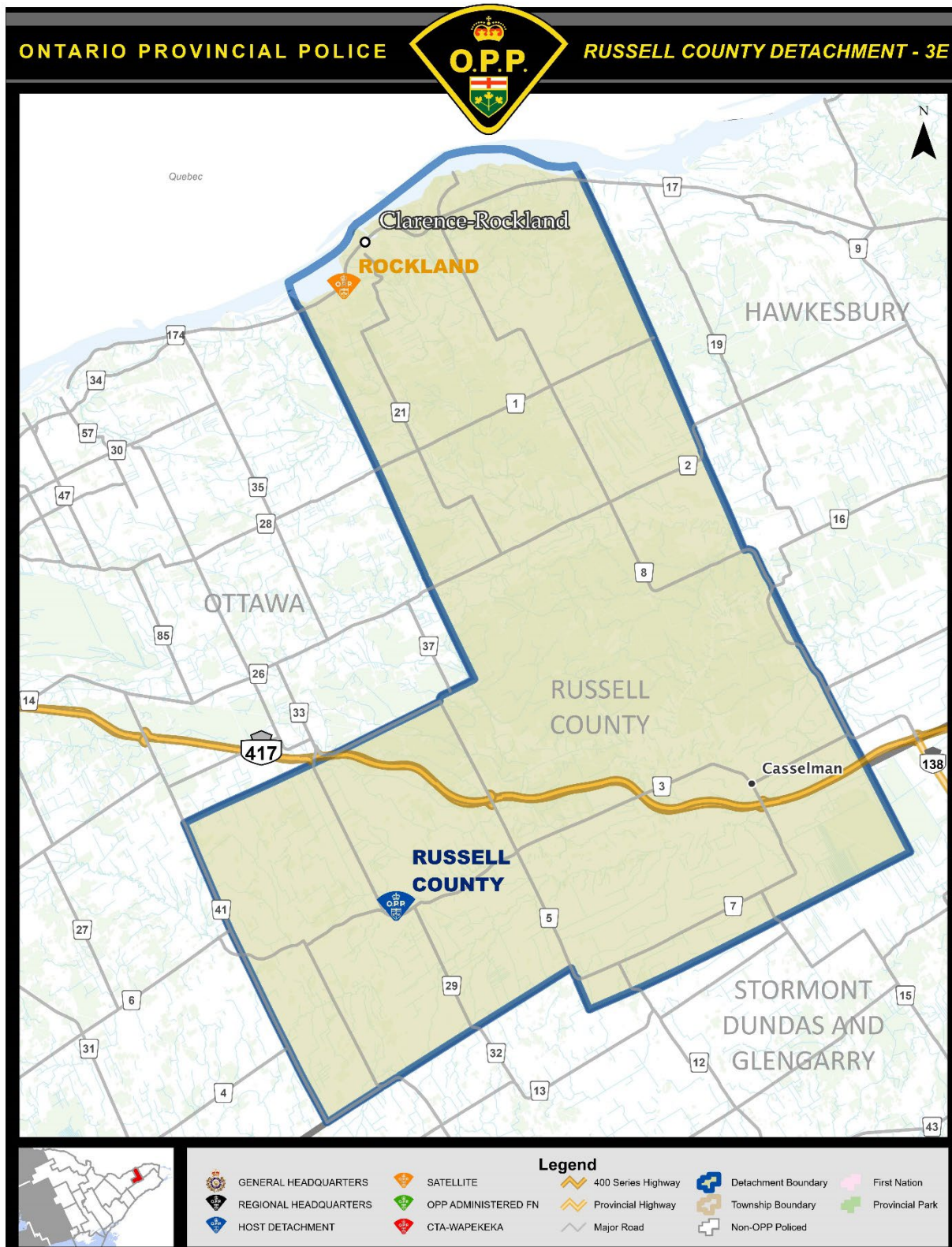
Le comté de Russell compte quatre municipalités : le canton de Russell, la municipalité de La Nation, le village de Casselman et la cité de Clarence-Rockland. La population du comté est d'environ 75 000 habitants, et elle croît rapidement. Selon les données du Recensement, 60 % des habitants du comté de Russell sont francophones, et la majorité d'entre eux sont bilingues. Bordant la rivière des Outaouais et situé juste à l'est de la région de la capitale nationale, le secteur servi par le Détachement du Comté de Russell accueille des voyageurs qui arrivent par deux principales routes, soit la route 174 (anciennement 17) et l'autoroute 417.

Le plus grand parc aquatique du Canada, Calypso Park, est situé dans le canton de La Nation. Le parc attire chaque année des milliers de visiteurs dans notre secteur de patrouille. Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec la direction du parc et les élus pour résoudre les problèmes de circulation, de criminalité et de sécurité afin de garantir aux visiteurs du comté de Russell un voyage sûr et agréable.

La forêt Larose, qui s'étend sur 18 000 acres, est l'une des plus grandes forêts artificielles du Canada. Elle compte 180 kilomètres de routes et de sentiers idéaux pour la randonnée, l'équitation, le vélo, la chasse ou la motoneige, ainsi que d'autres activités de loisirs en plein air.

L'Académie internationale canadienne de hockey, située dans la Cité de Clarence-Rockland, est une organisation reconnue internationalement qui accueille plus de 60 étudiants internationaux. Pendant la journée, les patinoires sont réservées aux étudiants; toutefois, le soir et la fin de semaine, les deux patinoires sont louées à des associations de hockey mineur et à d'autres associations de hockey de la région. Les tournois de la fin de semaine entraînent une augmentation de la circulation locale, et nous travaillons en étroite collaboration avec l'Académie pour veiller à ce que toutes les préoccupations soient prises en compte.

Secteur servi par notre détachement (carte)



Sommaire des engagements du plan d'action

La Police provinciale a adopté un processus d'élaboration de plans d'action qui lui permet de s'assurer d'être conforme aux normes relatives au caractère convenable et à l'efficacité des services policiers énoncées dans le Règlement de l'Ontario 3/99 déposé en 1999.

Au moyen d'analyses et de consultations, on a établi les secteurs prioritaires suivants pour les trois prochaines années. Ces secteurs correspondent aux réalités locales; les activités seront examinées, surveillées et rajustées selon les besoins.

Lutte contre le crime	Routes, voies navigables et sentiers	Bien-être de la collectivité
Réduire les préjudices et la victimisation en lien avec les crimes violents.	Se concentrer continuellement sur la sécurité routière tout au long de l'année par l'éducation et l'application de la loi en ce qui a trait aux « quatre grands » facteurs à l'origine de collisions causant des décès et des blessures sur nos routes, nos sentiers et nos voies navigables, à savoir : la conduite agressive, la conduite inattentive, la conduite avec les facultés affaiblies et l'omission de porter la ceinture de sécurité ou tout autre dispositif de retenue.	Continuer à soutenir les membres auxiliaires du Détachement du Comté de Russell dans leur participation aux initiatives de prévention de la criminalité et de mobilisation communautaire.
Mettre l'accent sur la prévention des infractions contre des biens, notamment les vols de véhicules et d'autres articles, les introductions par effraction et les méfaits (graffitis).	Le Détachement du Comté de Russell se concentrera sur la mobilisation et l'éducation à la sécurité routière afin de réduire les comportements agressifs au volant.	Améliorer le bien-être de la collectivité et du Détachement, conformément à la stratégie pour un milieu de travail sain de la Police provinciale.
Prévenir la victimisation en informant le public au sujet des cyberrisques et des stratégies de sécurité.	Accroître la sécurité sur nos voies navigables et nos sentiers.	Poursuivre le développement des initiatives de partenariat et des stratégies de réponse aux appels à police concernant des personnes en crise de santé mentale.
Se concentrer sur la prévention des activités liées aux drogues illicites et des décès qui en découlent.		

Lutte contre le crime

Description : Le Détachement du Comté de Russell continue de se concentrer sur la réduction et la prévention de toutes les facettes de l'activité criminelle au sein de nos collectivités en veillant à l'excellence en matière d'enquête par le recours à une approche axée sur la victime et tenant compte des traumatismes.

Engagement	Résultats visés	Mesures
<p>Réduire les préjudices et la victimisation en lien avec les crimes violents.</p>	<p>Une réduction des préjudices et de la victimisation grâce à des enquêtes exhaustives et approfondies.</p>	<p>Offrir aux membres la formation et les ressources nécessaires pour garantir l'excellence en matière d'enquête en mettant l'accent sur une approche axée sur la victime.</p> <p>Poursuivre les partenariats avec le Bureau du procureur de la Couronne, les services aux victimes et d'autres organismes communautaires afin de promouvoir l'aide aux victimes.</p> <p>Informers les membres et le public au sujet des ressources disponibles pour lutter contre la violence conjugale, les agressions sexuelles, la traite de personnes et d'autres crimes violents.</p> <p>Surveiller le respect des règles par les délinquants et appréhender les personnes recherchées en ayant recours au Programme de gestion et d'arrestation des délinquants (Offender Management and Apprehension Program [OMAP]).</p>
<p>Mettre l'accent sur la prévention des infractions contre des biens, notamment les vols de véhicules et d'autres articles, les introductions par effraction et les méfaits (graffitis).</p>	<p>Amélioration de la sécurité publique et réduction des infractions contre des biens grâce à une plus grande visibilité de la police, à l'application de la loi et à des mesures de prévention communautaires.</p>	<p>Augmenter les initiatives d'application de la loi et les patrouilles ciblées dans les secteurs à risque élevé et les secteurs ciblés.</p> <p>Poursuivre l'éducation et la sensibilisation par le biais des médias sociaux et de présentations communautaires pour aider à prévenir, cerner et signaler les activités suspectes.</p>
<p>Prévenir la victimisation en informant le public au sujet des cyberriques et des stratégies de sécurité.</p>	<p>Sensibilisation accrue aux cyberriques au sein de la collectivité, réduisant ainsi la victimisation et les préjudices.</p>	<p>Organiser des séances d'information et publier des messages dans les médias sociaux pour informer les membres de la collectivité au sujet des escroqueries</p>

		<p>et des fraudes courantes, des menaces à la cybersécurité et des ressources disponibles pour lutter contre la criminalité en ligne.</p> <p>Continuer à utiliser les ressources disponibles pour faciliter les enquêtes sur les cybercrimes.</p>
<p>Se concentrer sur la prévention des activités liées aux drogues illicites et des décès qui en découlent.</p>	<p>Réduction des effets négatifs des drogues illicites, ce qui rend la collectivité plus sécuritaire.</p>	<p>Soutenir les membres de l'Unité de lutte contre la criminalité de rue dans la collectivité en détectant les activités illégales et en enquêtant sur les personnes responsables de la distribution de drogues illégales et dangereuses au sein de nos collectivités.</p> <p>Fournir du matériel éducatif et des séances d'information pour sensibiliser le public aux risques liés à la consommation de drogues.</p> <p>Poursuivre les partenariats avec les organismes locaux afin de s'assurer que les membres de la collectivité aux prises avec des problèmes de toxicomanie disposent de ressources suffisantes.</p> <p>S'efforcer d'atteindre l'excellence en matière d'enquête dans les cas de décès liés aux drogues illicites ou aux opioïdes.</p>

Routes, voies navigables et sentiers

Description :

Le Détachement du Comté de Russell continue de se concentrer sur les « quatre grands » facteurs à l'origine de collisions causant des décès et des blessures, qui sont une priorité absolue du plan d'action 2023-2025. Ces facteurs sont les suivants : la conduite avec les facultés affaiblies, la vitesse excessive et la conduite agressive, la conduite inattentive et l'omission de porter la ceinture de sécurité ou tout autre dispositif de retenue. L'augmentation de la visibilité et des activités d'application de la loi sur nos routes, nos sentiers et nos voies navigables rendra les routes plus sûres et nos collectivités plus sécuritaires.

Engagement	Résultats visés	Mesures
<p>Se concentrer continuellement sur la sécurité routière tout au long de l'année par l'éducation et l'application de la loi en ce qui a trait aux « quatre grands » facteurs à l'origine de collisions causant des décès et des blessures sur nos routes, nos sentiers et nos voies navigables, à savoir : la conduite agressive, la conduite inattentive, la conduite avec les facultés affaiblies et l'omission de porter la ceinture de sécurité ou tout autre dispositif de retenue.</p>	<p>Augmentation de la présence de la police de même que de la sécurité publique sur les routes, les voies navigables et les sentiers.</p> <p>Amélioration du comportement des conducteurs et renforcement des partenariats avec les organismes communautaires et régionaux.</p>	<p>Participer à des campagnes provinciales sur la sécurité routière.</p> <p>Augmenter les activités d'application de la loi et d'éducation ainsi que les initiatives du programme RIDE (Reduce Impaired Driving Everywhere).</p> <p>Augmenter la formation des agents de première ligne sur l'application de la loi liée aux véhicules utilitaires sur l'autoroute 417 et la route 17, qui sont des artères majeures pour les véhicules de transport à partir ou en direction d'Ottawa.</p> <p>Utiliser les médias sociaux pour informer le public au sujet des initiatives de sécurité routière.</p>
<p>Le Détachement du Comté de Russell se concentrera sur la mobilisation et l'éducation à la sécurité routière afin de réduire les comportements agressifs au volant.</p>	<p>Réduction du nombre de collisions causant des blessures et des décès.</p> <p>Réduction des préjudices et de la victimisation causés par les comportements agressifs des conducteurs.</p>	<p>Répondre aux préoccupations en matière de sécurité routière au sein de nos collectivités en relevant les tendances de la circulation, en collaborant avec les partenaires locaux et en déployant efficacement les ressources d'application de la loi.</p> <p>Utiliser des solutions progressives et des mesures de modération de la circulation élaborées en collaboration avec nos collectivités.</p>

Accroître la sécurité sur nos voies navigables et nos sentiers.	Sécurité accrue sur nos voies navigables et nos sentiers. Sensibilisation accrue du public aux risques que présentent les activités récréatives et aux mesures de sécurité.	Poursuivre les partenariats avec les détachements voisins, le ministère des Transports de l'Ontario et les équipes de la Division de la sécurité de la circulation de la Police provinciale afin d'accroître la présence de la police sur nos routes, nos voies navigables et nos sentiers. Transmettre de l'information au public par l'intermédiaire des médias sociaux en mettant l'accent sur des mesures de sécurité proactives, des conseils utiles et les exigences législatives en ce qui concerne la conduite d'embarcations, de véhicules tout-terrain, de motoneiges, de bicyclettes et d'autres véhicules.
--	--	---

Bien-être de la collectivité

Description : Le Détachement du Comté de Russell est résolu à collaborer avec ses partenaires communautaires pour élaborer des modèles d'intervention concertée axés sur la prévention, la réduction des préjudices et la mise en place de stratégies d'intervention en cas de risque, et ce, pour améliorer le bien-être global de nos collectivités. Nous nous engageons à établir et à maintenir des relations et des partenariats qui amélioreront la sécurité publique, aideront les personnes en crise et favoriseront un lieu de travail sain.

Engagement	Résultats visés	Mesures
<p>Continuer à soutenir les membres auxiliaires du Détachement du Comté de Russell dans leur participation aux initiatives de prévention de la criminalité et de mobilisation communautaire.</p>	<p>Augmentation de la confiance du public en la Police provinciale et renforcement des partenariats avec les membres des collectivités locales.</p>	<p>Présenter à des groupes communautaires divers programmes de prévention de la criminalité, des conseils de sécurité et de l'information sur les services de police.</p> <p>Promouvoir le programme de police auxiliaire et offrir aux membres des possibilités de formation.</p> <p>Soutenir les initiatives telles que les patrouilles maritimes, à vélo et en motoneige afin d'accroître la visibilité.</p> <p>Poursuivre les activités axées sur la collectivité en participant à des collectes de denrées alimentaires, à des événements communautaires, à des initiatives de recrutement et à des campagnes de sécurité publique.</p>
<p>Améliorer le bien-être de la collectivité et du Détachement, conformément à la stratégie pour un milieu de travail sain de la Police provinciale.</p>	<p>Des membres de la Police provinciale en bonne santé et résilients capables de mieux répondre aux besoins de la collectivité.</p> <p>Des partenariats plus solides qui améliorent le bien-être de la collectivité.</p>	<p>Promouvoir le bien-être, la résilience et le soutien en santé mentale auprès de tous les membres par l'intermédiaire de l'équipe responsable du milieu de travail sain de la Police provinciale et d'autres ressources disponibles.</p> <p>Augmenter le perfectionnement et la formation en leadership pour les membres et les superviseurs.</p> <p>Améliorer les stratégies de planification de la relève et le recrutement des futurs membres de la Police provinciale.</p>
<p>Poursuivre le développement des initiatives de partenariat et des stratégies de réponse aux appels à police concernant des personnes en crise de santé mentale.</p>	<p>Amélioration de la réponse de la police aux appels liés à la santé mentale et mobilisation rapide des ressources appropriées pour les membres de la collectivité en situation de crise.</p>	<p>Poursuivre le travail avec l'équipe mobile d'intervention en situation de crise, les hôpitaux locaux et les organismes de soutien pour répondre aux besoins des sans-abri et des personnes aux prises avec des</p>

	<p>Réduction des temps d'attente à l'hôpital pour les agents qui accompagnent des personnes en crise.</p> <p>Amélioration de l'accès aux ressources pour les personnes qui en ont besoin.</p>	<p>problèmes de santé mentale et de toxicomanie.</p> <p>Concevoir des protocoles de transfert de prise en charge avec les établissements de soins de santé concernés.</p>
--	---	---



2023-2025

DÉTACHEMENT DU COMTÉ DE RUSSELL PLAN D'ACTION

PROGRAMMES ET SERVICES

Application des lois relatives aux alcools et aux jeux
Confiscation d'actifs
Services de police auxiliaire et d'aumônerie
Services d'aviation
Lutte contre les bandes de motards
Analyse des tâches de sang
Éthylométrie et reconnaissance des drogues
Recherche, sauvetage, pistage et détection par l'unité canine
Intervention en cas d'incident chimique, biologique, radiologique, nucléaire ou explosif
Enquêtes sur l'exploitation d'enfants
Coordination de dossiers de poursuites civiles
Saisie des données par le personnel civil
Reconstitution des collisions et enquêtes correspondantes
Véhicules utilitaires et marchandises dangereuses
Communications
Police communautaire
Unités de lutte contre la criminalité de rue dans la collectivité
Enquêtes sur des plaintes
Répartition assistée par ordinateur
Tabac de contrebande
Gestion de dossiers judiciaires
Analyse des crimes
Analyse des armes à feu utilisées à des fins criminelles
Prévention du crime et sécurité communautaire
Échec au crime
Services d'enquêtes criminelles et gestion descas graves
Négociation en situation de crise
Lutte anti-drogue

Évaluation et classification des stupéfiants
Coordination des analyses génétiques
Gestion des situations d'urgence
Intervention en cas d'urgence
Élimination des explosifs
Prestation du Programme canadien des armes à feu
Programmes provinciaux et fédéraux de contremesures de sécurité routière
Services d'identification médico-légale
Enquêtes sur les fraudes, la corruption et la criminalité économique et financière
Enquêtes sur les crimes haineux et l'extrémisme
Enquêtes sur les jeux illégaux
Commandement des opérations sur le lieu d'un incident
Services policiers des Autochtones
Technologies de l'information
Renseignements
Services de protection des officiers de justice et des dignitaires
Patrouilles nautiques, en motoneige, en véhicule tout-terrain et à motocyclette
Relations avec les médias
Personnes disparues et corps non identifiés
Transport des détenus
Registre des délinquants sexuels de l'Ontario
Lutte contre le crime organisé
Services de sécurité physique
Services de polygraphie
Lutte contre le terrorisme dans la province
Stratégie provinciale de lutte contre la cybercriminalité
Stratégie provinciale de lutte contre la traite des personnes

Centre provincial des opérations
Ordre public
Systèmes d'aéronefs pilotés à distance
Recherche des fugitifs
Programme RIDE (vérifications ponctuelles pour combattre la conduite avec les facultés affaiblies)
Recherche et sauvetage
Évaluations et enquêtes de sécurité
Surveillance électronique et filature
Services tactiques d'aide médicale d'urgence
Services tactiques et de secours
Lutte contre la criminalité technologique et analyse de preuves numériques
Évaluation des menaces
Sécurité de la circulation
Formation
Recherche et récupération sous-marines
Missions de maintien de l'ordre des Nations Unies
Recherche et sauvetage en milieu urbain
Surveillance vidéo
Analyse des liens entre les crimes de violence
Intervention, aide et soutien aux victimes
Contrôle des armes
Protection des témoins

La liste ci-dessus est conforme au règlement concernant le caractère convenable et l'efficacité des services policiers (Adequacy Standards, O. Reg. 3/99, en anglais seulement). De plus, elle fournit un aperçu des programmes et services de la Police provinciale, mais ne doit pas être considérée comme exhaustive.

COMMUNIQUEZ AVEC LA POLICE PROVINCIALE

PAR TÉLÉPHONE

- Appelez 9-1-1 pour les urgences
- Ne raccrochez pas, restez en ligne
- Composez 1-888-310-1122 pour les appels non-urgents
- ATS 1-888-310-1133 (pour les personnes sourdes, malentendantes ou qui ont un trouble de la parole)
- Souvenez-vous de l'emplacement d'où vous appelez

POUR PARLER À UN AGENT EN PERSONNE

Pour prendre rendez-vous afin de rencontrer un agent à un détachement : www.opp.ca (cliquer sur FR en haut à droite). Cliquer sur 'Trouver un détachement' pour repérer un détachement dans votre localité et suivre les instructions à l'écran.

POUR FOURNIR UN RENSEIGNEMENT EN GARDANT L'ANONYMAT

- Appeler Échec au Crime au 1-800-222-8477 (TIPS) ou 1-800-711-1800
- Accéder www.echecaucrime.com

SIGNALEMENT EN LIGNE

Vous avez désormais la possibilité de signaler certains incidents à la police à partir d'un ordinateur.

Accéder www.opp.ca/signalement pour utiliser le Signalement en Ligne. Le Signalement en Ligne permet de porter certains incidents à la connaissance de la Police provinciale sans avoir à se rendre à un détachement ou à attendre pour parler à un agent.

Utilisez ce système pour signaler :

- Des plaintes liées à la conduite
- Des biens perdus/manquants
- Le méfait/le dommage à un bien
- Le méfait/le dommage à un véhicule
- Le vol d'une/des plaque/s d'immatriculation et/ou d'une vignette de validation
- Un vol commis à l'intérieur d'un véhicule
- Un vol

N'utilisez pas le Signalement en Ligne s'il s'agit d'une urgence. Appelez 9-1-1.

Le service 9-1-1 est réservé aux urgences nécessitant la police, le service d'incendie ou le service médical.

À chaque fois qu'une personne appelle le service 9-1-1 par inadvertance ou raccroche après avoir appelé, des agents de la Police provinciale sont dépêchés. Ainsi, il se peut que vous empêchiez aux agents et agentes de police de répondre à une urgence réelle.

S'il vous arrive de composer le 9-1-1 par erreur, restez en ligne en parlez à l'opérateur. Cela évitera que l'opérateur aux urgences n'ait à vous rappeler. Conformément à la politique de la Police provinciale, des agents seront quand même dépêchés pour s'assurer que vous soyez en sécurité.

PLAN D'ACTION

2023-2025

DÉTACHEMENT DU COMTÉ DE RUSSELL

411 New York Central Ave.
Embrun, Ontario
K0A 1W1

Tel: 613-443-4499
Fax: 613-443-5051



Suivez nous sur



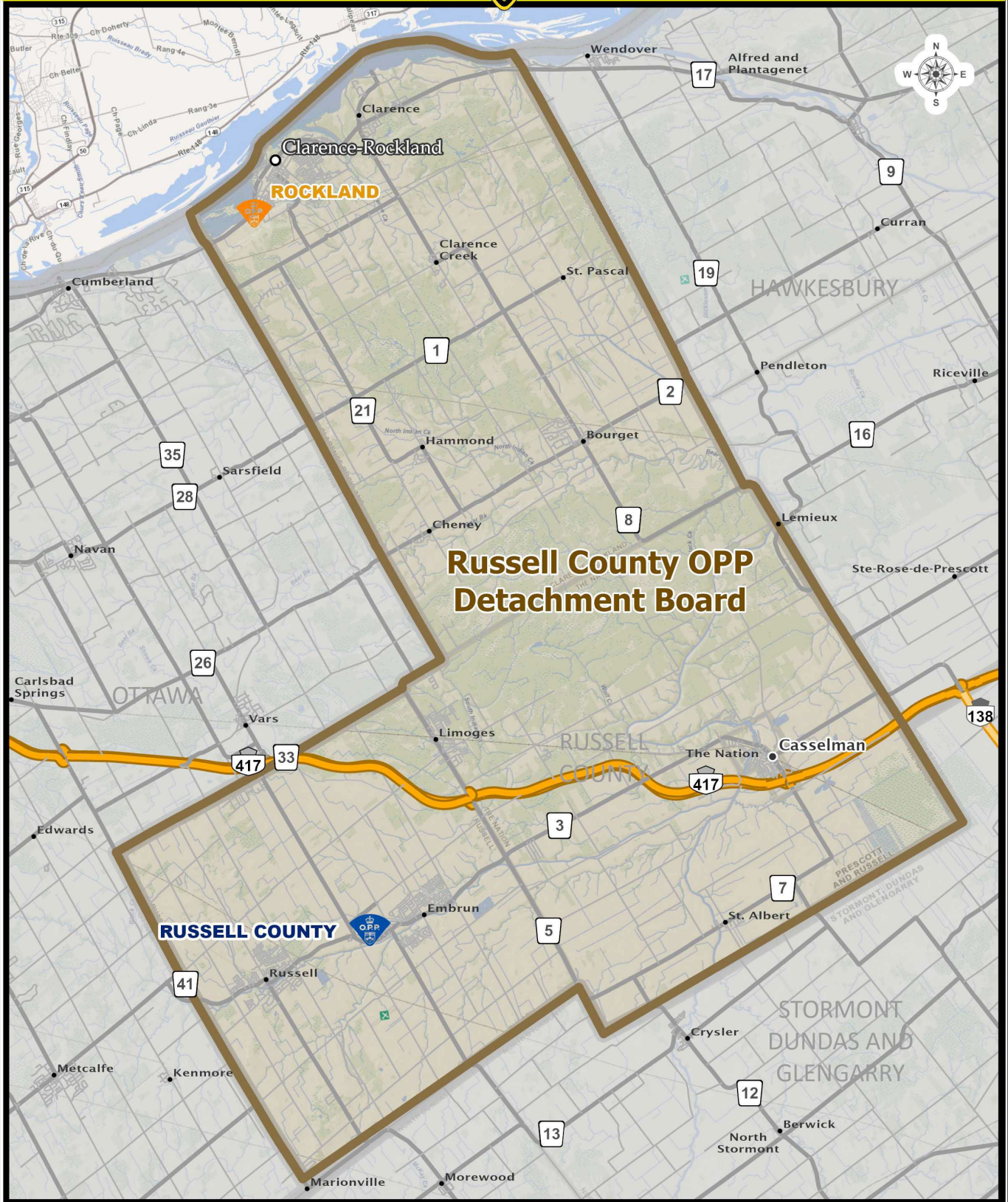
Annexe B

Rapport annuel 2025 du détachement du comté de Russell de la PPO



DÉTACHEMENT DU COMTÉ DE RUSSELL

RAPPORT ANNUEL 2025 DU CONSEIL DE DÉTACHEMENT



This map was produced using the Ontario Provincial Police's (OPP) Justice Road Network digital mapping products. The JRN incorporates information from the Government of Canada, Province of Ontario and various municipalities in Ontario.
 Basemap information provided by the NAD83.
 Universal Transverse Mercator Zone 18 (UTM18)
 Projection: Lambert Conformal Conic
 North America Datum 1983 (NAD83)
 Printed February 2025.



PLAN STRATÉGIQUE 2023-2025

Priorités et engagements



PERSONNEL

Une O.P.P. en forme et résiliente

Nous nous efforcerons de soutenir tous les membres afin qu'ils réalisent le meilleur d'eux-mêmes professionnellement et au plan personnel.

PROFESSION

Une O.P.P. attentive et en évolution

Nous habillerons nos membres pour nous assurer que la population ontarienne reçoive les meilleurs services policiers possibles.

COLLECTIVITÉS

Une O.P.P. prête à collaborer et progressive

Nous établirons des partenariats et tisserons des liens fondés sur une vision partagée de la sûreté et du bien-être.

Table des matières

Message de la commandante de détachement.....	5
Sommaire des engagements.....	8
Progrès accomplis dans la lutte contre le crime en 2025	9
Progrès accomplis sur les routes, les voies navigables et les sentiers en 2025	10
Progrès accomplis en matière de bien-être de la collectivité en 2025.....	11
Appels de service	12
Taux de résolution des infractions	13
Circulation et sécurité routière.....	16
Heures de services policiers	18
Notes	19

Message de la commandante de détachement

C'est avec plaisir que je présente le Rapport annuel 2025 du conseil de détachement de la Police provinciale – Détachement du Comté de Russell. Ce rapport donne un aperçu des tendances en matière de criminalité et de circulation, des données sur le bien-être de la collectivité, et met en lumière les initiatives et les réalisations de nos membres au cours de la dernière année.



L'année 2025 était la dernière année du plan d'action 2023-2025 du Détachement du Comté de Russell, et ce rapport présente à la fois nos progrès dans la réalisation de ces objectifs et les résultats obtenus en collaboration avec nos partenaires des services policiers et de la collectivité.

Je suis fière du professionnalisme, du dévouement et de l'engagement dont font preuve les femmes et les hommes du Détachement du Comté de Russell au service de nos collectivités.

Aperçu des opérations

Tout au long de l'année 2025, le détachement a répondu à un large éventail d'appels de service reflétant les divers besoins de nos collectivités urbaines et rurales. Nous avons connu une augmentation de la demande dans certains domaines de la criminalité et de la sécurité publique, et notre intervention est restée axée sur des enquêtes opportunes, l'application de la loi proactive et des services policiers axés sur la victime.

La sécurité routière est restée une priorité pour le détachement. Les membres ont concentré leurs efforts d'application de la loi sur les comportements de conduite à haut risque, notamment les excès de vitesse, la conduite avec les facultés affaiblies et la conduite agressive. Ces initiatives ciblées ont été soutenues par la visibilité des patrouilles et le déploiement fondé sur les données, contribuant ainsi à rendre les routes plus sûres dans le Comté de Russell.

Le détachement est également intervenu dans le cadre d'incidents importants et complexes au cours de l'année, nécessitant des interventions coordonnées, des enquêtes rigoureuses et des partenariats solides avec les services d'urgence et les intervenants municipaux. Ces événements ont mis en évidence le professionnalisme de nos membres et l'importance de la préparation et de la collaboration.

Mobilisation et partenariats communautaires

Guidés par les commentaires formulés par les membres de la collectivité, nous avons augmenté le nombre de patrouilles et accru la mobilisation dans les zones pour lesquelles les résidents ont soulevé des préoccupations en matière de sécurité publique. Par le biais de la visibilité de la police et d'interactions directes, les membres se sont efforcés de résoudre les problèmes locaux tout en renforçant la confiance dans les services policiers.

Nous avons continué de tirer parti de la technologie, notamment les caméras d'intervention, les caméras à bord de véhicules ainsi que les systèmes de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation pour faciliter la collecte d'éléments de preuve, accroître la transparence et renforcer la sécurité du public et des agents.

La collaboration est restée la pierre angulaire de notre travail. Le Détachement du Comté de Russell a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires des services policiers, y compris les services municipaux et régionaux, afin de soutenir les initiatives interorganisationnelles et d'assurer une prestation de services homogène.

Nous avons également renforcé les partenariats avec les organismes communautaires pour soutenir les personnes vulnérables. Grâce à la collaboration avec des partenaires du secteur de la santé et des services sociaux, nous avons amélioré nos interventions dans le cadre des appels liés à la santé mentale et nous nous sommes efforcés d'aiguiller les victimes d'actes criminels vers les ressources et les services de soutien locaux.

Les membres sont restés activement engagés au sein de la collectivité, en assistant à des événements locaux, en participant à des initiatives de sécurité communautaire et en s'engageant auprès des écoles, des associations philanthropiques et des groupes communautaires. Ces interactions sont essentielles pour établir des relations, favoriser la compréhension et soutenir le bien-être de la collectivité.

Soutenir nos membres

Soutenir la croissance et le bien-être de nos membres est resté une priorité. Tout au long de l'année 2025, les membres du détachement ont participé à des initiatives de formation, de perfectionnement professionnel et de bien-être conçues pour améliorer l'efficacité opérationnelle, la résilience et la capacité de leadership.

Prochaines étapes

En 2026, nous publierons le plan d'action 2026-2029 du Détachement du Comté de Russell. Il s'agit du premier plan d'action élaboré conformément à la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers*. L'élaboration de ce plan se fait en étroite collaboration avec le conseil de détachement de la Police provinciale – Détachement du Comté de Russell et par le biais de la mobilisation des membres de la collectivité pour nous assurer que les priorités, les préoccupations et les besoins des collectivités sont reflétés dans les engagements que nous prenons pour les quatre prochaines années.

L'élaboration du plan d'action 2026-2029 du Détachement du Comté de Russell coïncidera avec la création du plan stratégique 2026-2029 de la Police provinciale de l'Ontario (la Police provinciale), ce qui permettra d'assurer l'harmonisation entre les priorités locales et les objectifs organisationnels.

Alors que nous nous tournons vers les nouveaux défis et les nouvelles possibilités en matière de maintien de l'ordre et de sécurité de la collectivité, les membres du Détachement du Comté de Russell demeurent résolus à accomplir notre mission : servir nos collectivités, protéger nos citoyens, appliquer la loi et préserver la sécurité publique.

Au nom du Détachement du Comté de Russell, je tiens à remercier le conseil de détachement de la Police provinciale – Détachement du Comté de Russell, nos partenaires des services policiers et de la collectivité, ainsi que les résidents du Comté de Russell pour leur confiance et leur soutien constants.

Recevez mes salutations distinguées,

Josée Sabourin
Inspectrice, commandante de détachement
Détachement du Comté de Russell
Police provinciale de l'Ontario

Sommaire des engagements

Au moyen d'analyses et de consultations, on a établi les secteurs prioritaires suivants pour les années 2023 à 2025.

Lutte contre le crime	Routes, voies navigables et sentiers	Bien-être de la collectivité
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les préjudices et la victimisation en lien avec les crimes violents. • Mettre l'accent sur la prévention des infractions contre des biens, notamment les vols de véhicules et d'autres articles, les introductions par effraction et les méfaits (graffitis). • Prévenir la victimisation en informant le public au sujet des cyberrisques et des stratégies de sécurité. • Se concentrer sur la prévention des activités liées aux drogues illicites et des décès qui en découlent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Se concentrer continuellement sur la sécurité routière tout au long de l'année par l'éducation et l'application de la loi en ce qui a trait aux « quatre grands » facteurs à l'origine de collisions causant des décès et des blessures sur nos routes, nos sentiers et nos voies navigables, à savoir : la conduite agressive, la conduite inattentive, la conduite avec les facultés affaiblies et l'omission de porter la ceinture de sécurité ou tout autre dispositif de retenue. • Le Détachement du Comté de Russell se concentrera sur la mobilisation et l'éducation à la sécurité routière afin de réduire les comportements agressifs au volant. • Accroître la sécurité sur nos voies navigables et nos sentiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à soutenir les membres auxiliaires du Détachement du Comté de Russell dans leur participation aux initiatives de prévention de la criminalité et de mobilisation communautaire. • Améliorer le bien-être de la collectivité et du détachement, conformément à la stratégie pour un milieu de travail sain de la Police provinciale. • Poursuivre le développement des initiatives de partenariat et des stratégies de réponse aux appels à police concernant des personnes en crise de santé mentale.

Progrès accomplis dans la lutte contre le crime en 2025

Engagement	Progrès accomplis
Réduire les préjudices et la victimisation en lien avec les crimes violents.	<p>Tout au long de la période 2023-2025, le détachement a mis l'accent sur la réduction des préjudices et le soutien aux victimes grâce à des enquêtes opportunes et approfondies et à une approche axée sur la victime et tenant compte des traumatismes.</p> <p>La collaboration continue avec les Services aux victimes et les partenaires du secteur de la justice a permis de soutenir des aiguillages précoces, une meilleure communication et l'accès aux services de soutien communautaires pour les personnes touchées par des crimes violents.</p>
Mettre l'accent sur la prévention des infractions contre des biens, notamment les vols de véhicules et d'autres articles, les introductions par effraction et les méfaits (graffitis).	<p>Des patrouilles ciblées, un déploiement fondé sur les données et une visibilité accrue de la police dans les zones désignées comme étant à haut risque ont contribué à une réduction globale des infractions contre des biens au cours de la période couverte par le plan d'action.</p> <p>Des initiatives d'éducation à l'intention des membres de la collectivité, de diffusion de messages dans les médias sociaux et de mobilisation ont permis de soutenir la prévention, le signalement et la sensibilisation du public.</p>
Prévenir la victimisation en informant le public au sujet des cyberrisques et des stratégies de sécurité.	<p>Le détachement a mené des initiatives d'éducation du public de manière continue en ce qui concerne la fraude, les escroqueries en ligne et les cyberrisques par le biais des médias sociaux, de présentations à l'intention des membres de la collectivité et d'une sensibilisation directe.</p> <p>Ces efforts ont permis d'accroître la sensibilisation à la cybersécurité et ont contribué à une tendance à la baisse du nombre de victimes signalé en ce qui a trait à la fraude et aux cyberrisques.</p>
Se concentrer sur la prévention des activités liées aux drogues illicites et des décès qui en découlent.	<p>En collaboration avec des unités spécialisées et des partenaires communautaires, le détachement a soutenu l'application de la loi en ciblant la distribution de drogues illicites tout en promouvant des initiatives d'éducation et de prévention.</p> <p>Les partenariats avec les organismes de santé et de services sociaux ont renforcé les efforts de réduction des préjudices, et les normes d'enquête sur les incidents et les décès liés à la drogue ont été maintenues.</p>

Progrès accomplis sur les routes, les voies navigables et les sentiers en 2025

Engagement	Progrès accomplis
<p>Se concentrer continuellement sur la sécurité routière tout au long de l'année par l'éducation et l'application de la loi en ce qui a trait aux « quatre grands » facteurs à l'origine de collisions causant des décès et des blessures sur nos routes, nos sentiers et nos voies navigables, à savoir : la conduite agressive, la conduite inattentive, la conduite avec les facultés affaiblies et l'omission de porter la ceinture de sécurité ou tout autre dispositif de retenue.</p>	<p>Tout au long de la période 2023-2025, le détachement a mis l'accent sur la sécurité routière en ciblant les principaux facteurs de causalité dans les collisions mortelles et les collisions avec blessures graves, à savoir la conduite avec les facultés affaiblies, la conduite agressive, la conduite inattentive et l'omission de porter la ceinture de sécurité ou tout autre dispositif de retenue.</p> <p>Les initiatives d'application de la loi et d'éducation ainsi que les initiatives relatives au programme RIDE (Reduce Impaired Driving Everywhere) ont contribué à améliorer le comportement des conducteurs et à réduire le nombre de blessures graves sur les routes.</p>
<p>Le Détachement du Comté de Russell se concentrera sur la mobilisation et l'éducation à la sécurité routière afin de réduire les comportements agressifs au volant.</p>	<p>Les membres du détachement ont donné suite aux préoccupations locales en matière de circulation au moyen de l'application de la loi ciblée, de patrouilles fondées sur des données et de la collaboration avec les partenaires municipaux et communautaires.</p> <p>Les initiatives d'éducation et de mobilisation ont permis de sensibiliser les membres des collectivités du comté de Russell aux risques liés à la circulation et de les encourager à adopter des comportements plus sûrs au volant.</p>
<p>Accroître la sécurité sur nos voies navigables et nos sentiers.</p>	<p>Le détachement a mis davantage l'accent sur la sécurité sur les voies navigables et les sentiers au moyen de l'application de la loi, de l'éducation du public et de partenariats avec les détachements voisins et les organismes provinciaux.</p> <p>La sensibilisation et les messages diffusés dans les médias sociaux ont permis de sensibiliser le public en ce qui concerne les activités récréatives sûres et les exigences législatives, contribuant ainsi à améliorer la sécurité sur les voies navigables et les sentiers.</p>

Progrès accomplis en matière de bien-être de la collectivité en 2025

Engagement	Progrès accomplis
Continuer à soutenir les membres auxiliaires du Détachement du Comté de Russell dans leur participation aux initiatives de prévention de la criminalité et de mobilisation communautaire.	Tout au long de la période 2023-2025, les membres auxiliaires et les membres assermentés ont soutenu la prévention de la criminalité, les initiatives de sécurité communautaire et les activités de mobilisation du public, contribuant ainsi à accroître la visibilité de la police, à renforcer les relations et à obtenir des commentaires positifs de la part de la collectivité concernant la confiance à l'égard de la police et l'accessibilité des services policiers.
Améliorer le bien-être de la collectivité et du détachement, conformément à la stratégie pour un milieu de travail sain de la Police provinciale.	Le détachement a encouragé le bien-être, la résilience et le perfectionnement professionnel en participant aux initiatives, à la formation et aux possibilités de développement du leadership dans le cadre de la stratégie pour un milieu de travail sain de la Police provinciale, soutenant ainsi le bien-être des membres et l'état de préparation opérationnelle.
Poursuivre le développement des initiatives de partenariat et des stratégies de réponse aux appels à police concernant des personnes en crise de santé mentale.	<p>Le détachement a continué à collaborer avec les partenaires communautaires et du secteur de la santé pour améliorer les réponses aux appels liés à la santé mentale.</p> <p>Les initiatives se sont concentrées sur l'intervention précoce, l'intervention coordonnée et l'amélioration de l'accès aux services de soutien communautaires, contribuant ainsi à une prestation de services plus efficace et à une réduction de l'incidence sur les ressources de première ligne.</p>

Appels de service

Tableau 1.1

Tous les événements du système de répartition assistée par ordinateur*	Intervention immédiate de la police requise**
19 990	5 947

*Cela comprend tous les types d'événements du système de répartition assistée par ordinateur créés pour l'ensemble des secteurs servis par le Détachement. Ces événements ne sont pas tous transmis à un agent de première ligne du Détachement. Certains événements peuvent avoir été pris en charge par un autre membre de la Police provinciale, transmis à une autre unité ou considérés comme des événements ne relevant pas de la Police provinciale. Cela ne comprend pas les événements générés par les agents ou les détachements qui n'ont pas été signalés par l'intermédiaire du Centre de communication de la Police provinciale ni les événements signalés en ligne.

**Il s'agit du nombre total d'événements du système de répartition assistée par ordinateur nécessitant une intervention immédiate de la police, indiquant un risque de danger extrême, des circonstances catastrophiques, des blessures, des menaces de blessures, un décès et/ou un crime en cours.

Taux de résolution des infractions

Crimes violents

Tableau 2.1

Infractions	2023	2024	2025	Taux de résolution
01 – Homicide	1	0	2	50,00 %
02 – Autres infractions causant la mort	1	0	0	--
03 – Tentative de meurtre	0	0	0	--
04 – Infractions sexuelles	66	79	71	64,79 %
05 – Agressions et infractions liées aux armes à feu	204	206	222	79,28 %
06 – Infractions entraînant une privation de liberté	3	4	2	100,00 %
07 – Vol qualifié	4	6	5	60,00 %
08 – Autres infractions impliquant de la violence ou une menace de violence	108	161	158	51,90 %
09 – Infractions en rapport avec les services sexuels	0	0	0	--
10 – Total – Crimes violents	387	456	460	67,39 %

Infractions contre des biens

Tableau 2.2

Infractions	2023	2024	2025	Taux de résolution
01 – Incendie criminel	2	0	5	0,00 %
02 – Introduction par effraction	53	50	41	29,27 %
03 – Vol de plus de	175	111	95	11,58 %
04 – Vol de moins de	240	213	159	11,32 %
05 – Possession de marchandises volées	11	3	6	83,33 %
06 – Fraude	442	415	374	2,67 %
07 – Méfait	141	113	137	23,36 %
08 – Total – Infractions contre des biens	1 064	905	817	10,77 %

Autres infractions au Code criminel

Tableau 2.3

Infractions	2023	2024	2025	Taux de résolution
01 – Jeux et paris illégaux	0	0	0	--
02 – Armes offensives – Usage négligent d'une arme à feu	11	10	12	58,33 %
03 – Défaut d'obtempérer – Ordonnances judiciaires/illégalement en liberté	89	117	109	78,90 %
04 – Troubler la paix	19	21	26	11,54 %
05 – Pornographie juvénile	6	4	2	50,00 %
06 – Autres infractions au Code criminel (p. ex. circulation)	39	25	35	31,43 %
07 – Total – Autres infractions au Code criminel	164	177	184	58,70 %

Drogues**Tableau 2.4**

Infractions	2023	2024	2025	Taux de résolution
01 – Possession de substances contrôlées en vertu de la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> (LDAS)	7	9	4	75,00 %
02 – Trafic de substances contrôlées en vertu de la LDAS	5	8	3	0,00 %
03 – Importation et production de substances contrôlées en vertu de la LDAS	0	1	1	100,00 %
04 – Possession de cannabis	0	0	0	--
05 – Distribution de cannabis	0	0	0	--
06 – Vente de cannabis	1	0	2	0,00 %
07 – Importation et exportation de cannabis	0	0	0	--
08 – Production de cannabis	0	0	0	--
09 – Autres infractions liées au cannabis	0	0	0	--
10 – Total – Drogues	13	18	10	40,00 %

Lois fédérales**Tableau 2.5**

Infractions	2023	2024	2025	Taux de résolution
Lois fédérales	4	2	6	100,00 %

Infractions au Code de la route**Tableau 2.6**

Infractions	2023	2024	2025	Taux de résolution
01 – Conduite dangereuse	5	8	5	80,00%
02 – Fuite	6	2	3	33,33 %
03 – Capacité de conduire affaiblie/Moindre concentration de drogue dans le sang	91	57	52	94,23 %
04 – Omission ou refus d'obtempérer	3	1	8	100,00 %
05 – Omission de s'arrêter à la suite d'un accident	3	7	10	10,00 %
06 – Conduite durant l'interdiction	2	8	9	100,00 %
07 – Total	110	83	87	82,76 %

Criminalité chez les jeunes**Tableau 2.7**

Type de décision	2023	2024	2025
Cautionnement	0	0	0
Condamnation	25	8	9
Déjudiciarisation	9	8	3
Non-condamnation	54	27	32
Non accepté	0	0	0
Contravention aux termes de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>	0	0	5
Sans objet	5	2	6
Total	93	45	55

Aiguillage des victimes**Tableau 2.8**

Infractions	2023	2024	2025
Total des offres	453	575	616
Total des offres acceptées	175	253	225
Total	628	828	841
Pourcentage des offres acceptées	27,87 %	30,56 %	26,75 %

Circulation et sécurité routière

Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type

(comprend les collisions de véhicules routiers, de véhicules hors route et de motoneiges)

Tableau 3.1

Infractions	2023	2024	2025
Collisions mortelles	5	5	3
Collisions avec blessures non mortelles	88	88	85
Collisions avec dommages matériels uniquement	544	571	490
Collisions liées à l'alcool	31	41	36
Collisions liées à des animaux	51	72	44
Collisions liées à l'excès de vitesse	84	73	69
Collisions liées à l'inattention	127	136	116
Personnes tuées	5	7	3
Personnes blessées	146	123	109

Principaux facteurs de causalité dans les CVM mortelles sur les routes

Tableau 3.2

Infractions	2023	2024	2025
Collisions mortelles liées à l'excès de vitesse	0	1	1
Collisions mortelles liées à l'alcool ou à la drogue	1	0	0
Collisions mortelles liées à l'omission de porter la ceinture de sécurité ou le casque	0	2	0
Collisions mortelles liées à l'inattention	1	0	0
Collisions mortelles liées à un animal	0	0	0

Accidents mortels dans le secteur servi par le Détachement

Tableau 3.3

Type d'accident mortel	Catégorie	2023	2024	2025
Réseau routier	Incidents mortels	4	5	2
Réseau routier	Personnes tuées	4	7	2
Réseau routier	Incidents liés à l'alcool ou à la drogue	1	0	0
Voies navigables	Incidents mortels	0	0	0
Voies navigables	Personnes tuées	0	0	0
Voies navigables	Incidents liés à l'alcool ou à la drogue	0	0	0
Véhicules hors route	Incidents mortels	0	0	1
Véhicules hors route	Personnes tuées	0	0	1
Véhicules hors route	Incidents liés à l'alcool ou à la drogue	0	0	0
Motoneiges	Incidents mortels	1	0	0
Motoneiges	Personnes tuées	1	0	0
Motoneiges	Incidents liés à l'alcool ou à la drogue	0	0	0

Les « quatre grands » facteurs à l'origine de collisions

Tableau 3.4

Infractions	2023	2024	2025
Distraction au volant (article 78.1 du <i>Code de la route</i>)	30	34	97
Capacité de conduire affaiblie (articles 320.14 et 320.15 du <i>Code criminel</i>)	211	157	149
Ceintures de sécurité (article 106 du <i>Code de la route</i>)	65	166	117
Vitesse (article 128 du <i>Code de la route</i>)	1 280	1 687	1 016

Accusations portées**Tableau 3.5**

Infractions	2023	2024	2025
Infractions au <i>Code de la route</i>	2 433	3 043	2 423
Infractions au <i>Code criminel</i> liées à la circulation	257	202	204
Infractions au <i>Code criminel</i> non liées à la circulation	1 084	1 117	1 052
Infractions à la <i>Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools</i>	31	32	30
Infractions à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	27	51	16
Infractions à la <i>Loi sur le cannabis</i>	3	6	0
Infractions à la <i>Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis</i>	29	30	20
Autres	204	187	203

Heures de services policiers

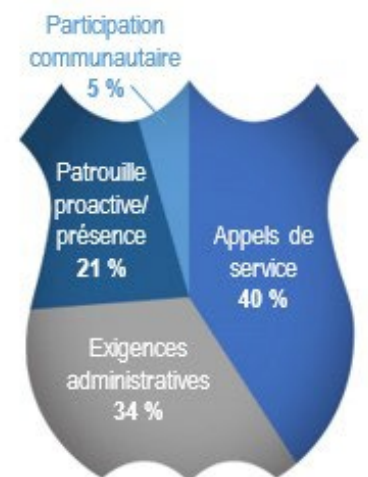
La Police provinciale a élaboré un modèle de prestation de services en réponse à plusieurs examens et recommandations découlant de ceux-ci. Ce modèle est conçu pour :

- promouvoir le bien-être des agents en équilibrant leur charge de travail;
- déterminer les niveaux d'effectifs adéquats pour chaque détachement;
- assurer l'offre continue de services policiers adéquats et efficaces conformément à la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers*.

Afin de soutenir la mise en œuvre du modèle de prestation de services, la Police provinciale entreprend une stratégie de dotation pluriannuelle pour répondre aux besoins en matière d'augmentation du personnel des détachements. Ce modèle soutient la capacité de la Police provinciale à :

- répondre efficacement aux appels de service, qui sont de plus en plus nombreux;
- maintenir la sécurité dans les collectivités grâce à des patrouilles proactives et à la mobilisation de la population;
- répondre aux attentes des municipalités en matière de visibilité de la police.

Pour surveiller les progrès et orienter la planification à l'échelle des détachements, la Police provinciale a fixé des cibles d'allocation de temps pour les agents provinciaux (figure 1). Ces objectifs reflètent la manière dont le temps devrait idéalement être réparti à la fin de la période visée par la stratégie de dotation relative au modèle de prestation de services.



Modèle de prestation de services
Cible provinciale

Les objectifs sont fondés sur une moyenne provinciale, et des variations sont attendues entre les détachements en raison des différences sur les plans géographique, de la structure opérationnelle, du recrutement ainsi que des taux de départ en congé.

Les détachements peuvent rencontrer des difficultés dans l'atteinte de ces objectifs, mais l'on s'attend de voir des progrès tandis que l'on continue d'améliorer la planification des horaires, la qualité des données et le déploiement stratégique.

Affectation des activités de prestation de services

Tableau 4.1

Appels de service	Exigences administratives	Patrouille proactive	Participation communautaire
48,5 %	36,5 %	13,5 %	1,5 %

Heures (personnel sur le terrain)

Tableau 4.2

	2023	2024	2025
TOTAL D'HEURES EN PREMIÈRE LIGNE	110,436	96,765	107,168

Notes

Tableaux 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6

Source : Système de gestion des dossiers (SGD Niche) [24/02/2026]

Remarques :

- Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité de Statistique Canada a été conçu pour mesurer l'incidence de la criminalité dans la société canadienne et ses caractéristiques.
- Le nombre d'infractions signalées, non fondées, réelles, non classées, classées par mise en accusation et classées sans mise en accusation (2023, 2024 et 2025) et le taux de résolution pour 2025 sont inclus.
- Les chiffres réels et les taux de résolution (2023, 2024 et 2025) sont inclus.
- La méthodologie utilisée est celle de l'infraction la plus grave, qui est la même que celle de Statistique Canada. Cette méthodologie ne comptabilise que la première des, au plus, quatre infractions par incident qui se sont produites au cours de la période visée.
- Les Premières Nations ne sont pas comprises.
- Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) – Seules les données vérifiées par Statistique Canada (crochet vert) sont utilisées.

Tableau 2.1 – Crimes violents

Description du niveau d'infraction correspondant

01 Meurtre 1^{er} degré; meurtre 2^e degré; homicide involontaire coupable; infanticide

02 Négligence criminelle causant la mort; autres infractions connexes causant la mort

03 Tentative de meurtre; complot en vue de commettre un meurtre

04 Infraction sexuelle commise avant le 4 janvier 1983; agression sexuelle grave (niveau 3); agression sexuelle armée, menace à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles (niveau 2); agression sexuelle (niveau 1); contacts sexuels; incitation à des contacts sexuels; exploitation sexuelle; exploitation sexuelle d'une personne handicapée; inceste; corruption des mœurs d'un enfant; rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite; père, mère ou tuteur qui sert d'entremetteur; maître de maison qui permet des actes sexuels interdits; leurre d'enfant par un ordinateur; entente ou arrangement – infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant; bestialité : commettre/forcer/inciter une personne; bestialité en présence d'un enfant ou incitation de celui-ci; voyeurisme; distribution non consensuelle d'images intimes.

05 Voies de fait graves de niveau 3, agression armée de niveau 2; voies de fait de niveau 1; infliction illégale de lésions corporelles; décharge d'une arme à feu avec une intention particulière; usage d'une arme à feu (ou d'une imitation) lors de la perpétration d'une infraction; braquer une arme à feu; voies de fait contre un agent de la paix; voies de fait contre un agent de la paix avec une arme OU causant des lésions corporelles; négligence criminelle – lésions corporelles; trappe causant ou susceptible de causer des lésions corporelles; autres voies de fait

06 Enlèvement; séquestration; prise d'otage; traite de personnes, enlèvement d'une personne de moins de 14 ans par une personne qui n'est pas un parent ou un tuteur; enlèvement d'une personne de moins de 16 ans; passage d'enfant à l'étranger; enlèvement d'une personne de moins de 14 ans en contravention avec une ordonnance de garde, enlèvement d'une personne de moins de 15 ans par un parent ou un tuteur

07 Vol qualifié; vol qualifié d'armes à feu

08 Extorsion; intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste; intimidation d'une personne autre qu'une personne associée au système judiciaire; harcèlement criminel; communications indécentes ou harcelantes; proférer des menaces; explosifs; incendie criminel – insouciance à l'égard de la vie; autres crimes contre la personne, non-respect des mesures de sauvegarde (aide médicale à mourir), falsification/destruction de documents (aide médicale à mourir).

09 Obtention de services sexuels moyennant rétribution; obtention de services sexuels moyennant rétribution auprès d'une personne âgée de moins de 18 ans; bénéficiaire d'un avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels; bénéficiaire d'un avantage matériel

provenant de la prestation de services sexuels par une personne âgée de moins de 18 ans; proxénétisme; proxénétisme – personne âgée de moins de dix-huit ans; publicité de services sexuels.

Tableau 2.2 – Infractions contre des biens

Description du niveau d'infraction correspondant

01 Incendie criminel

02 Introduction par effraction; introduction par effraction – armes à feu; introduction par effraction dans un véhicule à moteur pour voler une arme à feu

03 Vol de plus de 5 000 \$; vol de plus de 5 000 \$ dans un véhicule à moteur; vol à l'étalage de plus de 5 000 \$; vol de véhicule à moteur

04 Vol de moins de 5 000 \$; vol de moins de 5 000 \$ dans un véhicule à moteur; vol à l'étalage de moins de 5 000 \$

05 Trafic de biens volés de plus de 5 000 \$; possession de biens volés de plus de 5 000 \$; trafic de biens volés de moins de 5 000 \$; possession de biens volés de moins de 5 000 \$

06 Fraude; vol d'identité; fraude à l'identité

07 Méfaits; méfaits – biens culturels; méfaits motivés par la haine – biens utilisés par un groupe identifiable; méfaits – monuments commémoratifs de guerre; modification/destruction/effacement du numéro d'identification d'un véhicule.

Tableau 2.3 – Autres infractions au *Code criminel*

Description du niveau d'infraction correspondant

01 Maison de jeux; maison de pari; jeux et paris – autres délits

02 Armes offensives – explosifs; trafic d'armes; possession et distribution de données informatiques (armes à feu); modification d'un chargeur; possession d'armes à feu malgré une interdiction; possession d'armes à feu; importation ou exportation non autorisées d'armes à feu; infraction relative à l'enregistrement/administration d'une arme à feu; entreposage non sécuritaire d'armes à feu

03 Omission de se conformer – ordonnance/en liberté sans excuse : violation des conditions de la liberté sous caution; personne qui s'évade; omission de comparaître; défaut de se conformer à une ordonnance

04 Troubler la paix

05 Pornographie juvénile – y compris la production ou la distribution

06 Communications publiques dans le but de vendre des services sexuels; interférence à la circulation pour l'obtention ou l'offre de services sexuels; contrefaçon; actions indécentes; voyeurisme (expiré); actes contraires aux bonnes mœurs; leurre d'enfant par ordinateur (expiré), entrave à un agent de la paix; intrusion de nuit; appels téléphoniques harassants/menaçants (expiré); menaces visant des biens/animaux; encouragement au génocide; incitation publique à la haine; promotion ou publicité pour la thérapie de conversion; enregistrement non autorisé en vue de la vente, location, distribution commerciale; infractions contre l'ordre public (partie II du *Code criminel*), biens ou services pour des activités terroristes; blocage de biens; divulgation, vérification, participation à une activité d'un groupe terroriste; facilitation d'une activité terroriste; charger une personne de se livrer à une activité terroriste; incitation à craindre des activités terroristes; promotion du terrorisme; armes à feu et autres armes (partie III du *Code criminel*); quitter le Canada : participation à une activité d'un groupe terroriste; quitter le Canada : facilitation d'une activité terroriste; quitter le Canada : perpétration d'une infraction au profit d'un groupe terroriste; quitter le Canada : perpétration d'une infraction constituant une activité terroriste; héberger ou cacher un terroriste (la peine maximale est l'emprisonnement à vie); héberger ou cacher un terroriste (la peine maximale n'est pas l'emprisonnement à vie), héberger ou cacher une personne susceptible de se livrer à une activité terroriste; infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du *Code criminel*). Infractions d'ordre sexuel, actes contraires aux bonnes mœurs, inconduite (partie V du *Code criminel*); atteintes à la vie privée (partie VI du *Code criminel*); omission de respecter les règlements et obligations en matière d'aide médicale à mourir; autres infractions contre la personne et la réputation; infractions contre les droits de propriété (partie IX du *Code criminel*); opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du *Code criminel*); infractions liées à la monnaie et aux produits de la criminalité (partie XII.2 du *Code criminel*); tentatives – complots – complices; charger une personne de commettre une infraction pour une organisation criminelle; commettre une infraction pour une organisation criminelle; participer aux activités d'une organisation criminelle; recruter des membres pour une organisation criminelle; autres infractions (y compris la partie XII.1 du *Code criminel*).

Tableau 2.4 – Drogues

Description du niveau d'infraction correspondant

- 01 Possession – héroïne; possession – cocaïne; possession – autres substances visées par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LDAS); possession – méthamphétamine (crystal meth); possession – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy), possession – opioïdes (autres que l'héroïne)
- 02 Trafic – héroïne; trafic – cocaïne; trafic – autres substances visées par la LDAS; trafic – méthamphétamine (crystal meth); trafic – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy); trafic – opioïdes (autres que l'héroïne)
- 03 Importation/exportation – héroïne; importation/exportation – cocaïne; importation/exportation – autres drogues et substances contrôlées (LDAS); importation/exportation – méthamphétamine (crystal meth); importation/exportation – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy), importation/exportation – opioïdes (autres que l'héroïne); production – héroïne; production – cocaïne; production – autres drogues et substances contrôlées (LDAS); production – méthamphétamine (crystal meth); production – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy); production – opioïdes (autre que l'héroïne); possession, vente, etc., pour utilisation dans la production ou le trafic
- 04 Possession de cannabis séché illicite ou de plus de 30 g de cannabis séché (ou l'équivalent) par un adulte; possession de plus de 5 g de cannabis séché (ou l'équivalent) par un jeune; possession de plantes en train de bourgeonner ou de fleurir, ou de plus de quatre plantes de cannabis; possession de cannabis par une organisation
- 05 Distribution de plus de 30 g de cannabis séché illicite (ou l'équivalent) ou distribution à une organisation par un adulte; distribution de cannabis à un jeune par un adulte; distribution de plus de 5 g de cannabis séché (ou l'équivalent) ou distribution à une organisation par un jeune; distribution de plantes en train de bourgeonner ou de fleurir, ou de plus de quatre plantes de cannabis; distribution de cannabis par une organisation; possession de cannabis en vue de la distribution
- 06 Vente de cannabis à un adulte; vente de cannabis à un jeune; vente de cannabis à une organisation; possession de cannabis en vue de la vente
- 07 Importation et exportation de cannabis; possession de cannabis en vue de l'exportation
- 08 Obtenir, offrir d'obtenir, altérer ou offrir d'altérer du cannabis; culture, multiplication ou récolte de cannabis par un adulte; culture, multiplication ou récolte de cannabis par un jeune ou une organisation
- 09 Avoir en sa possession, produire, vendre, distribuer ou importer toute chose dans l'intention qu'elle soit utilisée pour la production ou la distribution de cannabis illicite; avoir recours aux services d'un jeune dans la perpétration d'une infraction liée au cannabis; autres articles de la *Loi sur le cannabis*

Tableau 2.5 – Lois fédérales

Description du niveau d'infraction correspondant

Loi sur la faillite; Loi de l'impôt sur le revenu; Loi sur la marine marchande du Canada; Loi canadienne sur la santé; Loi sur les douanes; Loi sur la concurrence; Loi sur l'accise; Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents; Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; traite des personnes (avec enlèvement, fraude, tromperie ou utilisation de menaces); introduction de clandestins (moins de 10 personnes), introduction de clandestins (10 personnes ou plus); Loi sur les armes à feu; Loi sur la défense nationale; Loi sur les mesures d'urgence; Loi sur la mise en quarantaine; autres lois fédérales.

Tableau 2.6 – Infractions au Code de la route

Description du niveau d'infraction correspondant

- 01 Conduite dangereuse causant la mort; conduite dangereuse causant des lésions corporelles; conduite dangereuse
- 02 Fuite
- 03 Moindre concentration de drogue dans le sang; capacité de conduire affaiblie causant la mort (alcool); capacité de conduire affaiblie causant la mort (alcool et drogues); capacité de conduire affaiblie causant la mort (drogues); capacité de conduire affaiblie causant la mort (non-spécifié); capacité de conduire affaiblie causant des lésions corporelles (alcool); capacité de conduire affaiblie causant des lésions corporelles (alcool et drogues); capacité de conduire affaiblie causant des lésions corporelles (drogues); capacité de conduire affaiblie causant des lésions corporelles (non-spécifié); capacité de conduire affaiblie (alcool); capacité de conduire affaiblie (alcool et drogues); capacité de conduire affaiblie (drogues); capacité de conduire affaiblie (non-spécifié)

04 Omission ou refus d’obtempérer (alcool); omission ou refus d’obtempérer (alcool et drogues); omission ou refus d’obtempérer (drogues); omission ou refus d’obtempérer (non-spécifié); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné des lésions corporelles (alcool); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné des lésions corporelles (alcool et drogues); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné des lésions corporelles (drogues); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné des lésions corporelles (non-spécifié); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné la mort (alcool); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné la mort (alcool et drogues); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné la mort (drogues); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné la mort (non-spécifié)

05 Omission de s’arrêter à la suite d’un accident ayant entraîné la mort; omission de s’arrêter à la suite d’un accident ayant entraîné des lésions corporelles; omission de s’arrêter à la suite d’un accident; conduite durant l’interdiction

06 Conduite durant l’interdiction

Tableau 2.7 – Criminalité chez les jeunes

Source : Système de gestion des dossiers (SGD Niche) [06/03/2026]

Remarques :

- Accusations portées contre des jeunes par type de décision
- Seules les accusations pour lesquelles un type de décision a été consigné dans le SGD Niche de la Police provinciale sont comprises.
- Les accusations portées contre des jeunes sans type de décision ne sont pas comprises, ce qui peut entraîner une sous-estimation des infractions commises par les jeunes.
- « Sans objet » représente les cas où les agents n’ont pas indiqué le type de décision, mais où des accusations ont été portées.

Tableau 2.8 – Aiguillage des victimes

Source : Système de gestion des dossiers (SGD Niche) [06/03/2026]

Remarques :

- Nombre d’aiguillages vers des organismes d’aide aux victimes

Tableau 3.1 – Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type

Source : Police provinciale de l’Ontario, Système de transmission électronique des rapports sur les collisions (Système eCRS) [24/02/2026]

Remarques :

- Total des collisions de véhicules à moteur (blessures mortelles, blessures non mortelles et dommages matériels uniquement) : Le nombre de collisions mortelles, de collisions avec blessures et de collisions avec dommages matériels saisies dans le Système eCRS pour tous les véhicules motorisés (véhicule routier, motoneige et véhicule hors route), quel que soit l’état d’achèvement du rapport.
- Le nombre de collisions liées à la consommation d’alcool ou de drogues comprend les collisions où le champ « alcool ou drogues en cause » est « oui » OU le champ « facteur contributif » est « facultés affaiblies – alcool » ou « facultés affaiblies – drogues » OU le champ « état du conducteur » est « a consommé de l’alcool » ou « facultés affaiblies ».
- Le nombre de collisions liées à des animaux comprend les collisions où le champ « facteur contributif » est « animal – sauvage ou domestique » OU le champ « animal en cause » est « animal » OU le champ « chronologie des événements » est « animal ».
- Le nombre de collisions liées à l’excès de vitesse comprend les collisions pour lesquelles le champ « facteur contributif » est « vitesse – excessive » ou « vitesse – excessive compte tenu des conditions » OU le champ « action du conducteur » est « dépassement de la limite de vitesse » ou « vitesse – excessive compte tenu des conditions ».
- Le nombre de collisions liées à l’inattention comprend les collisions où le champ « facteur contributif » est « conducteur inattentif » OU le champ « état du conducteur » est « inattentif ».
- Personnes tuées ou blessées : Le nombre de personnes tuées ou blessées dans des collisions de véhicules à moteur.

Tableau 3.2 – Principaux facteurs de causalité dans les CVM mortelles sur les routes

Source : Police provinciale de l’Ontario, Système de transmission électronique des rapports sur les collisions (Système eCRS) [24/02/2026]

Remarques :

- Le nombre de collisions liées à la vitesse comprend les collisions pour lesquelles le champ « facteur contributif » est « vitesse – excessive » ou « vitesse – excessive compte tenu des conditions » OU le champ « action du conducteur » est « dépassement de la limite de vitesse » ou « vitesse – excessive compte tenu des conditions ».

- Le nombre de collisions liées à la consommation d’alcool ou de drogues comprend les collisions où le champ « alcool ou drogues en cause » est « oui » OU le champ « facteur contributif » est « facultés affaiblies – alcool » ou « facultés affaiblies – drogues » OU le champ « état du conducteur » est « a consommé de l’alcool » ou « facultés affaiblies ».
- Le nombre de personnes tuées alors qu’elles ne portaient pas de ceinture de sécurité ou de casque comprend les collisions dans lesquelles la victime a été tuée alors qu’elle était à bord du véhicule ET dans lesquelles l’équipement de sécurité était dans le véhicule, mais n’a pas été utilisé.
- Le nombre de collisions liées à l’inattention comprend les collisions où le champ « facteur contributif » est « conducteur inattentif » OU le champ « état du conducteur » est « inattentif ».
- Le nombre de collisions liées à des animaux comprend les collisions où le champ « facteur contributif » est « animal » OU le champ « animal en cause » est « animal » OU le champ « chronologie des événements » est « animal ».

Tableau 3.3 – Accidents mortels dans le secteur servi par le Détachement

Source : Police provinciale de l’Ontario, Système de transmission électronique des rapports sur les collisions (Système eCRS) [24/02/2026]

Remarques :

- Incidents mortels : Le nombre de collisions mortelles par type de rapport (réseau routier, voies navigables, véhicules hors route, motoneiges).
- Personnes tuées : Le nombre de personnes ayant subi des blessures mortelles par type de rapport (réseau routier, voies navigables, véhicules hors route, motoneiges).
- Incidents liés à l’alcool ou à la drogue : Le nombre de collisions mortelles par type de rapport (réseau routier, voies navigables, véhicules hors route, motoneiges) pour lesquelles le champ « alcool ou drogues en cause » est « oui » OU le champ « facteur contributif » est « facultés affaiblies – alcool » ou « facultés affaiblies – drogues » OU le champ « état du conducteur » est « a consommé de l’alcool » ou « facultés affaiblies ».

Tableau 3.4 – Les « quatre grands » facteurs à l’origine de collisions

Source : Système de gestion des dossiers (SGD) de Niche et système eTicket (24/02/2026)

Remarques :

- Vitesse (article 128 du *Code de la route*) : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Vitesse = accusations en vertu de l’article 128 du *Code de la route*.
- Ceinture de sécurité (article 106 du *Code de la route*) : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Omission de porter la ceinture de sécurité = accusations en vertu de l’article 106 du *Code de la route*.
- Distraction au volant (article 78.1 du *Code de la route*) : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Distraction au volant = accusations en vertu de l’article 78.1 du *Code de la route*.
- Capacité de conduire affaiblie (articles 320.14 et 320.15 du *Code criminel*) : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Capacité de conduire affaiblie = accusations en vertu des articles 320.14 et 320.15 du *Code criminel*.

Tableau 3.5 – Accusations portées

Source : Système de gestion des dossiers (SGD) de Niche et système eTicket (24/02/2026)

Remarques :

- Infractions au *Code de la route* : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Accusations portées en vertu du *Code de la route*.
- Infractions au *Code criminel* liées à la circulation : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Accusations portées en vertu des dispositions sur la circulation du *Code criminel* (articles 320.13, 320.14, 320.15, 320.16, 320.17 et 320.18).
- Infractions au *Code criminel* non liées à la circulation : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Toutes les accusations en vertu du *Code criminel* qui ne se rapportent pas aux articles susmentionnés.
- Infractions à la *Loi de 2019 sur les permis d’alcool et la réglementation des alcools* : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Accusations portées en vertu de la *Loi de 2019 sur les permis d’alcool et la réglementation des alcools*.
- Infractions à la *Loi sur le cannabis* : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Accusations portées en vertu de la *Loi sur le cannabis*.
- Infractions à la *Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis* : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Accusations en vertu de la *Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis*.
- Infractions à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Accusations en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.
- Autres : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Les « autres » accusations correspondent aux infractions à la *Loi sur l’assurance-automobile obligatoire* et aux autres lois ou règlements provinciaux et fédéraux qui ne sont pas comprises dans les catégories ci-dessus.

Tableau 4.1 – Affectation des activités de prestation de services

Source : Système de production de rapports sur les activités quotidiennes

Date : 12 janvier 2026

Remarque : Les pourcentages d'affectation des activités sont fondés sur le nombre total d'heures déclarées par les agents provinciaux qui exercent des fonctions dans leur détachement d'origine.

Tableau 4.2 – Heures (personnel sur le terrain)

Source : Système de production de rapports sur les activités quotidiennes

Date : 6 mars 2026

Remarques :

- Total des heures déclarées, à l'exclusion des tâches rémunérées.
- Comprend uniquement les grades d'agent provincial à sergent.
- Ne comprend pas les numéros d'insigne des Premières Nations.
- Ne comprend pas les comptes administratifs et des comptes de services communs.
- Ne comprend pas les saisies incomplètes ni celles comportant des erreurs.
- Ne comprend pas les codes d'emplacement du Grand quartier général.

COMMUNIQUER AVEC LA POLICE PROVINCIALE

Sachez où vous vous trouvez - vous aurez à décrire la situation et l'endroit. Cherchez des adresses, des points de repère et des bâtiments qui peuvent vous aider à identifier votre emplacement.

APPELER LA POLICE PROVINCIALE

- Composer le 9-1-1 en cas de danger immédiat à la vie ou aux biens d'une personne:
 - pour mettre fin à une infraction qui est en cours ou faire un signalement
 - pour signaler un incendie
 - pour signaler une urgence médicale qui met en danger la vie
 - ne pas raccrocher et rester en ligne
- Pour signaler les incidents ne mettant pas la vie en danger mais nécessitant l'intervention de la police, appeler le 1-888-310-1122 ou se rendre sur opp.ca/signalement
- ATS : 1-888-310-1133, ou Agent511 pour les abonnés (pour les personnes sourdes, malentendantes ou qui ont un trouble de la parole)
- Pour les renseignements de nature administrative ou pour prendre rendez-vous, les informations relatives au détachement de votre localité sont disponibles sur opp.ca/detachments

FOURNIR DE L'INFORMATION EN GARDANT L'ANONYMAT

- Appeler Échec au crime au 1-800-222-8477 ou se rendre sur www.crimestoppers.ca

SIGNALEMENT EN LIGNE

- La Police provinciale propose le signalement en ligne des délits mineurs non-urgents qui se produisent dans les localités relevant de sa compétence. Le site Web opp.ca/signalement vous permet de faire une déclaration sans avoir à vous déplacer ou à appeler.
- Utiliser le signalement en ligne pour rapporter:
 - Un vol inférieur à 5 000 \$
 - Un méfait/dommage à un bien inférieur à 5 000 \$
 - Un méfait/dommage à un véhicule inférieur à 5 000 \$
 - Un vol dans un véhicule inférieur à 5 000 \$
 - Des biens perdus/manquants inférieurs à 5 000 \$, y compris les plaques d'immatriculation ou les vignettes de validation
 - Les plaintes liées à la conduite

Appeler 9-1-1 pour signaler une urgence.

#SAVOIRQUANDAPPELER

Le 9-1-1 est réservé aux urgences: si la vie ou les biens d'une personne courent un danger immédiat.

- ✓ une infraction en cours
- ✓ un incendie
- ✓ une urgence médicale qui met en danger la vie

Vous avez appelé le 9-1-1 accidentellement? #AiderLe911. Ne pas raccrocher, garder la ligne et parler au préposé de la Police provinciale pour expliquer qu'il n'y a pas d'urgence.

Un mauvais usage du 9-1-1 retient sans raison les lignes d'urgence, les préposés et le personnel policier. Il peut entraîner une intervention moins rapide à une urgence réelle et mettre en danger des personnes qui nécessitent l'aide d'urgence.

La loi interdit les appels par plaisanterie au 9-1-1. Les canulars téléphoniques au 9-1-1 peuvent avoir de graves conséquences et gaspillent de précieuses ressources réservées aux urgences.

RAPPORT ANNUEL
DU CONSEIL DE
DÉTACHEMENT

2025

DÉTACHEMENT DU
COMTÉ DE RUSSEL

411, avenue New York Central
Embrun (Ontario)
K0A 1W1

Téléphone : 613 443-4499
Télécopieur : 613 443-5051



Nous suivre sur

